

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 FEVRIER 2021

- Conseillers présents : Mesdames LIOTARDO Maria Térésa, ROUVIER Joëlle, SOLE Pascale, MESSAGER Christine ;
Messieurs : CONSTANS Serge, AVANIAN Jacques, GARRON Sylvain ;
- Conseillers absents : Madame BARRE Céline ; Messieurs DA CUNHA Joaquim et FALCHI Patrick ;
- Absents représentés : Monsieur DE WACHTER Bernard donne pouvoir à Madame SOLE Pascale ;
- Secrétaire de séance : Madame MESSAGER Christine ;

Début de séance : 18 h 00

Fin de séance : 18 h 25

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 04 décembre 2020 pour approbation et signature. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

2021-02-001 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde une indemnité de confection budgétaire à Monsieur Jean-François COMBLE, receveur de la commune, au titre des années 2020 et 2021 ;

2021-02-002 - BUDGET COMMUNE : APPROBATION DES RESTES A REALISER 2020

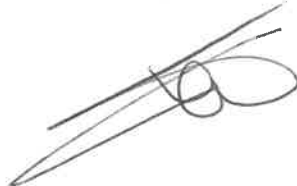
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les états des restes à réaliser 2020 présentés par Monsieur le Maire, l'autorise à signer ces états et à en poursuivre les paiements et les recouvrements. Ces écritures seront reprises dans le budget de la commune au titre de l'année 2021 ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 18 h 25

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 1^{er} mars 2021

La secrétaire de séance
Madame MESSAGER Christine.



Vu par Nous, Maire de la commune d'Artignosc-sur-Verdon, pour être affiché le 05 mars 2021 à la porte de la mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 1^{er} mars 2021

Le Maire
Serge CONSTANS

Signature des conseillers municipaux :

